

2022-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

FB/TD/YB/OR n° 2022/02

Objet de la délibération :

Désignation d'un « élu correspondant
sécurité routière »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 8 février 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, HABEGGER Christine, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Éric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice

Excusés :

- MARCHAND Jean-Paul, Pouvoir à EVENO Patricia
- DURAND Marie-France, Pouvoir à BEULÉ Simone
- BAUDELLOT Marc, Pouvoir à BONNET Dominique
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à ROYNEL Eric
- COMBEAU Cécile, Pouvoir à THÉRON-CAPLAIN Armelle
- AMELOT Thomas, Pouvoir à BONVIN Béatrice

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance :

- BONVIN Béatrice

Vu la lettre de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir portant désignation d'un élu correspondant sécurité routière du 5 février 2021,

Considérant que depuis plusieurs années, la politique de sécurité routière a permis de réduire la mortalité routière. Les résultats provisoires de l'année 2020 en Eure-et-Loir en témoignent. Le contexte sanitaire ne doit pas occulter qu'ils sont le fruit d'un effort collectif qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, entre 2015 et 2019, ce sont 10 vies qui ont été épargnées par rapport à la période 2010 - 2014 ;

Considérant que l'engagement des municipalités dans la lutte contre l'insécurité routière a été formalisée par la signature du Document Général d'Orientations 2018-2022, par Madame le Préfet d'Eure-et-Loir, le Procureur de la République, l'association des Maires d'Eure-et-Loir et le Conseil départemental. Elle se traduit également par la désignation d'un conseiller municipal spécialement chargé de la sécurité routière, interlocuteur privilégié sur ces sujets. Une fiche présentant les missions de l'élu Sécurité Routière est annexée ;

C'est ainsi qu'il est le correspondant privilégié des services de l'État et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité ;



2022-21

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** Monsieur Jean JOSEPH, « élu correspondant sécurité routière ».

La présente délibération ainsi que la fiche de nomination seront transmises à la préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220214-D22-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 février 2022

Le Maire,
F. BELHOMME

